

MASTER DROIT (PARCOURS DROIT DES PERSONNES VULNÉRABLES)

PARCOURS DROIT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Semestre 9

UE 1 : Protection judiciaire et administrative de la personne vulnérable : Personne majeure

13 crédits ECTS

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CC	Écrit et/ou Oral		30%	CC au choix entre UE 1 (S9) et UE1 (S10)
	CT	Écrit - rapport		10%	Travail personnel de synthèse, évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Écrit - devoir surveillé	300	35%	évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Oral	60	25%	30 Minutes préparation + 30 minutes oral - évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Écrit - rapport		15%	travail personnel de synthèse, évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Écrit - devoir surveillé	300	50%	évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Oral	60	35%	30 Minutes préparation + 30 minutes oral - évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)

Les mesures d'accompagnement social personnalisé et d'accompagnement judiciaire

Les mesures de protection juridique (conventionnelle et judiciaire)

Les acteurs de la protection

La santé des personnes vulnérables

Responsabilité civile des intervenants et des services

Responsabilité administrative action médico-sociale

Protection de la personne du majeur protégé

Question d'actualité des personnes vulnérables (Personnes-Famille)

Cas pratique de synthèse